

Point Info Linky du 07 Mai 2017

Bonjour à tous,

Voici une newsletter double : une partie sur les compteurs communicants, et une autre, actualité oblige, sur le parcours, les commanditaires, l'équilibre psychologique et les motivations d'un des deux candidats à l'élection présidentielle, Emmanuel Macron.

Je sais que ce mail vous parviendra tard, peut être après votre vote, mais je pense qu'il est très important que vous sachiez, quoi qu'il en soit. Je veux rester a-politique, mais ce travail est plutôt une synthèse du registre du journalisme d'investigation plutôt qu'une harangue politique.

Vu l'urgence, je vous invite donc à commencer par cette pièce jointe, avec des informations précises et détaillées que j'ai compilées pour vous, et à la diffuser le plus possible si vous la trouvez pertinente, car le risque est très grand, et peut être pas seulement là où vous pensez qu'il est...et qu'il est à mon avis important d'agir pour tenter de l'éviter.

« Nul n'est plus désespérément esclave que ceux faussement convaincus d'être libres. » Johann Wolfgang Van Goethe

Bonne lecture !

Maud Bigand

Touche pas à Mon Compteur – 09

Compteurs Communicants :

Conférence en ligne :

1 - Tout d'abord, en réponse à une demande régulière de la part de personnes qui n'ont pu assister à une de nos conférences, vous trouverez **une version filmée d'une conférence de notre collectif « Touche Pas à Mon Compteur » à Bruniquel, le 14 avril dernier, à Bruniquel** : Partie 1 : <https://www.youtube.com/watch?v=T40MWIAMYAQ&list=PLQ49WulHq5PKAJ7r3EcOt74nxhPD54LYO>

Et Partie 2 :

https://www.youtube.com/watch?v=Aq_bofPXsMM&index=2&list=PLQ49WulHq5PKAJ7r3EcOt74nxhPD54LYO

Elle est donc trouvable en 2 parties sur la chaîne Youtube Stop Linky (aller sur « Playlist »)

Témoignage important :

2 - Vous trouverez aussi sur cette chaîne à partir de mardi prochain un **témoignage de Yves et Eliane, de Rieu de Pelleport, 2 personnes qui sont devenues électro-sensibles immédiatement après la pose du Linky** (et qui ont dû aller dormir dans leur voiture dans les bois suite à cela).

Droit de réponse suite à conférence de presse d'Enedis en Ariège

3 - En Ariège, **Enedis a fait une conférence de presse la semaine dernière**, ce qui a donné lieu à des articles, notamment dans la Dépêche, et à une interview du Directeur Territorial M. Camerlynck, et du directeur de la société de pose Centenero sur Radio Transparence, **pour tenter de lutter contre la résistance de la population en Ariège, tout en suggérant que cette résistance est très diminuée à présent** : <http://www.radio-transparence.org/V2/wordpress/?p=6539>

4 - Vous pouvez écouter **la réponse et contre-analyse** (De la Bergère au Berger) **du collectif dans notre émission hebdomadaire** 'Touche pas à Mon Compteur' de Radio Transparence – <http://www.radio-transparence.org/V2/wordpress/?p=6578>

Actions Nationales anti-Linky les 20 et 21 mai – Réunion Préparatoire en Ariège le 13 mai

5 - Pour ceux qui souhaitent agir, **le collectif se réunit au Parc de la Bouychère à 14h le 13 mai** (en cas de pluie, la réunion aura lieu à Alzen, et dans ce cas, rendez-vous à 14h30 sur la place du village, près de la cabine téléphonique et de la mairie).

Poses forcées démenties par Enedis, qui est cependant « grondé » par Ségolène Royal juste avant le départ de la ministre du gouvernement :

6 – Rappel, suite aux **exactions des poseurs**, et en particulier celle de **la dame projetée au sol par un poseur en Bretagne (Plouha), et blessée au cou et au visage**,

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/cotes-d-armor/saint-brieuc/plouha-retraitee-blessee-apres-son-refus-installer-compteur-linky-1229929.html>

Une pétition a été lancée par Stéphane Lhomme sur internet : <http://www.mesopinions.com/petition/politique/agressions-physiques-violations-domiciles-menaces-mensonges/29500>

7 – Des personnes d'une **association du 54 dénonce ces passages en force**

Linky : « Je dénonce un passage en force d'Enedis »

<http://www.estrepublicain.fr/edition-de-nancy-ville/2017/05/02/linky-je-denonce-un-passage-en-force-d-enedis>

Ce que conteste Enedis, même devant leur fiche « Instruction aux poseurs », déjà diffusée dans une précédente newsletter, mais remise **en pièce jointe de cette newsletter**, qui incite les poseurs à installer Linky en force, même avec violation de propriété.

Voir : *Linky en Meurthe-et-Moselle : «Il s'agit de consignes, pas d'un passage en force»*

<http://www.estrepublicain.fr/edition-de-nancy-ville/2017/05/02/linky-en-meurthe-et-moselle-il-s-agit-de-consignes-pas-d-un-passage-en-force>

8 – **L'association Priartem a été reçue par le cabinet de la ministre Ségolène Royal, après leur saisie de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs), pour que soit publié officiellement le rapport remis en janvier dernier par 2 « experts » du CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) sur le déploiement du Linky, et qu'elle aurait finalement accepté de diffuser**, en précisant à l'association Priartem, qu'elle allait l'envoyer à Enedis, assorties de « recommandations ». Je cite le **communiqué de Priartem, en pièce jointe** à propos du **message de Ségolène Royal à Enedis**

« Le déploiement du compteur Linky ne doit en aucun cas être une contrainte imposée aux usagers et je vous demande de faire cesser ces pratiques qui contredisent ma volonté de faire adhérer l'ensemble des français à la transition énergétique de manière positive et participative ».

C'est une petite concession « in-extremis », un cadeau de départ, mais qui risque d'avoir un impact très restreint, avec le nouveau gouvernement qui arrive, surtout s'il est pro-Linky et dans la main des banques et des industriels.

Cela ne présage rien de bon pour nos droits et notre santé...d'autant que **ce fameux rapport du CGEDD prône le développement du fameux boîtier ERL (Emetteur radio Linky)**, encastrable dans les compteurs Linky actuel, et qui communiquera par micro-ondes avec les puces RFID situées dans nos appareils et radiateurs électriques, qui deviennent connectables à internet, commandables ou écoutables à distance (Développement de l'Internet des Objets et du « Big Brother is Watching You » et du brouillard électromagnétique à la maison).

Faire respecter nos droits : Une initiative d'action conjointe

9 - Un cabinet d'avocats a organisé le lancement d'une action conjointe (pas une action « collective » car cette notion, nouvelle en droit français, est très difficile à mettre en place en France, son application est très règlementée).

Cette action conjointe permettra de participer à un référé pour un montant accessible par le plus grand nombre (36 à 48 euros), et être nombreux permettra aussi d'avoir plus de poids. L'utilisation par la majorité des plaignants d'une inscription via une plate-forme internet est privilégiée (mais l'inscription est toutefois possible par le renvoi d'un dossier papier pour ceux qui n'ont pas internet), et permettra au cabinet d'avocat de réduire les frais de gestion et de dossiers, qui alourdiraient le traitement des dossiers et la facture pour chacun.

Ce référé est une action plus forte que la simple sommation de ne pas faire préconisée actuellement dans le cas des compteurs accessibles de l'extérieur, et cela permet à ceux qui ont déjà le Linky de demander sa dépose par une action en justice, qu'ils aient ou non subi des dégât électriques, des problèmes de santé ou des augmentations de factures.

Les détails sont sur le site de Lexprecia : <https://lexprecia.com/refus-linky/>

Dans l'équipe d'avocats, il y a des personnes qui ont une expérience en actions conjointes (victoire contre une banque), dans le domaine de la santé, et Maître Arnaud Durand a des connaissances techniques qu'il peut réinvestir dans le dossier Linky.

D'abord dubitative au début, j'ai personnellement eu plusieurs longues conversations avec Maître Arnaud Durand, qui me paraît être ouvert d'esprit, dynamique et bien renseigné. Il a tenu compte de mes nombreuses remarques et fait des ajustements importants au projet initial.

C'est donc, je crois, une bonne opportunité, et même si on n'est jamais sûr du résultat de cette action, cela permet à tous ceux qui ont subi des poses forcées, ou les conséquences du Linky de ne pas juste subir, mais d'avoir une action possible.

Cela permet aussi, à l'heure où des poseurs commencent à moins respecter les sommations de ne pas faire, d'avoir une autre action, plus forte à leur opposer.

Je recommande également à toutes les maisons individuelles ou collectifs de mettre un panneau « propriété privée » dans la propriété, bien visible depuis la rue.

Personnellement, je continuerai à communiquer avec Arnaud Durand, pour lui faire part de mes remarques et suggestions sur les actions entreprises et les angles d'attaque possibles.

Je vous invite à aller sur la plate-forme Lexprecia, et vous faire votre propre opinion.

Création de l'Association AND4C (Association Nationale de Défense des Consommateurs Contre les Compteurs Communicants)

L'association en est à la phase de finalisation de sa création.

Pour des renseignements, vous pouvez écrire à : and4c@riseup.net

Et aller voir le site : <https://asso.stoplinskyonmerci.org/>

Côté Santé – Multiplication des mini-antennes – Expérience à Annecy – Mensonge de l'ANFR sur les mesures

Pour finir le volet « Compteur Communicants » de cette newsletter, voici une information de l'association Next-up concernant un rapport apparemment très « rassurant » - mais mensongers, selon Next-up - de l'ANFR (Agence Nationale de Fréquences) concernant l'expérimentation de mini-antennes relais de rue (= small cells), testées sur Annecy dans des abribus.

Ils augmentent considérablement l'exposition de la population, contrairement à ce qu'affirme l'ANFR. L'agence semble mentir complètement sur les niveaux d'irradiations de la population via ces nouvelles antennes (contre-mesures effectuées par l'association Next-up, mais aussi par un congrès de Géobiologues équipés d'instruments de mesures, qui se réunissaient à proximité au moment de l'expérimentation).

Voir pour cela **En pièce jointe**, la version écrite et surlignée du texte de la vidéo de contre-expertise de Next-up « *Contre-Rapport de Next-up sur la nouvelle société en marche 5G de l'expérimentation ANFR d'Annecy* »

Extraits :

« Si le rapport de l'ANFR sur l'expérimentation nationale d'Annecy est un faux pour tromper la population, il cache aussi d'autres réalités moins avouables.

En effet ne pouvant installer des sites de base d'antennes relais macro-cellulaires 5G donc de puissances, il est expérimenté des sites d'antennes relais micro-cellulaires 4G, qui seront changés ultérieurement en antennes relais micro-cellulaires 5G. **Pourquoi cette stratégie ? :**

l'expérience désastreuse du déploiement du Linky oblige, si les opérateurs de téléphonie mobiles installaient directement un réseau de couverture d'un million de micro-antennes relais 5G, la population se révolterait, en conséquence, dans un premier temps de façon subtile le réseau sera créé en 4G pour améliorer la connectivité de la téléphonie mobile, puis celles-ci seront changées en micro-antennes relais 5G en principe sans rencontrer d'opposition comme pour le passage des sites d'antennes relais de 2G en 3G, puis en 4G.

Le problème comme le montre l'expérimentation d'Annecy est que les normes actuelles radiatives en densité de puissance des antennes relais en MHz ne peuvent être transposées à la nouvelle technologie 5G car en fréquences de plusieurs dizaines de GHz elles seraient létales.

Il faut savoir que les fréquences de la 5G qui sont soit identiques à celles des répéteurs Hertziens ou des armes électromagnétiques ne subissent pas d'affaiblissement de densité de puissance en fonction de la distance, contrairement à celles classiques en Méga Hertz.

Si certains ont pensé qu'il était possible de baisser de façon importante les puissances d'émissions radiatives afin que la population, certes décroche biologiquement mais pas immédiatement sanitaire de façon visible comme par exemple des pertes de connaissances, l'expérience d'Annecy en 4G montre qu'ils se sont trompés. »

Voir l'article d'origine, où l'ANFR donne ses mesures faussement rassurante, en pièce jointe : <https://www.degroupnews.com/telephonie/anfr-orange-annecy-small-cell>

Expérimentations des small-cells par Orange suivies par l'ANFR

Extrait :

« L'ANFR rappelle que d'ici 2020, le trafic mobile en France sera multiplié par 8 à 10 environ.

Le réseau mobile actuel, soit environ 45 000 sites (2G, 3G et 4G), est constitué d'équipements radio appelés "macro cellules". Il ne pourra suffire à répondre à tous les besoins et à couvrir un environnement urbain dense.

Le but de ce dispositif est multiple. Il vise à anticiper les besoins liés aux nouveaux services de l'Internet des Objets, de la 5G et des "villes intelligentes". Il s'agit d'un enjeu majeur pour les collectivités locales, mais également pour les zones d'initiative publique. »

